

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le VINGT HUIT AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VERDIERE Andy, Maire.

Étaient présents : Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mme DHONT Audrey - Mr DELCROIX Thibaut – Mme LEQUIMME Frédérique – Monsieur GOLINVAL Bruno – Mme LHOTELLERIE Caroline – Mr GRAS Alain – Mr FACQ Frédéric – Mr LEVEQUE Hervé – Mr LECOEVRE Sébastien – Mme DEVOS Sandrine – Mr COURBET Frédéric – Mr HUESO Christophe – Mme MOREAU Peggy – Mme VERDIERE Karine – Mme TRUBLIN MERLIN Caroline – Mme GRARD Tiphaine – Mme WALERS Honorine - Mr HUON Jean-Pascal – Mr DESMEDT André - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LAMBERT Marie – Mr GILLOT Emmanuel.

Étaient absents : Mr NAGELS James

Ont donné procuration : Mr NAGELS James à Mr VERDIERE Karine

*MME WALERS Honorine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	26	27

**Objet : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME****Désignation d'un représentant du Conseil Municipal (délib. 2026/05/12)**

Par délibération n°2023/05/06 en date du 7 Décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la Commune de HASNON a adhéré à l'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Tiérache (l'ADU).

A la suite du renouvellement des exécutifs municipaux, l'Agence de Développement et d'Urbanisme procède à l'actualisation de la représentation de ses membres au sein de ses instances.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner le représentant titulaire de la ville de HASNON afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'ADU.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ADU ; il est proposé Monsieur Andy VERDIERE.

Après délibération,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Andy VERDIERE en tant que représentant titulaire au sein de l'ADU.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La secrétaire,

**WALERS Honorine**



Le Maire,

**VERDIERE Andy**



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 4 Mai 2026  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 22 Avril 2026  
le Maire.